

**MAIRIE DE LA NEUVILLE SAINT PIERRE**  
**11 Rue du Haut**  
**60480**

-----  
**Tél : 03.44.80.84.31**

**Email : [mairiedelaneuvillestpierre@orange.fr](mailto:mairiedelaneuvillestpierre@orange.fr)**



---

**SEANCE DU 17 Janvier 2023**

**L'an** deux mille vingt trois, le dix sept janvier, à 18H30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur NIGRO Jean-Pierre, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mme HACQUART Nicole

Secrétaire de séance : Mr LORANGER Sylvain

Date d'affichage : 10 janvier 2023

Date de la convocation : 10 janvier 2023

**OBJET : REVISION DU PLAN ORSEC DEPARTEMENTAL :**

Monsieur le Maire avise les membres du Conseil Municipal de l'entrée en vigueur du nouveau Plan ORSEC daté du 30 Décembre 2022.

Lecture des grandes lignes de ce document a été faite à l'assemblée. Ce plan ORSEC ou plus précisément ORganisation SECours intervient pour un soutien des populations dans la gestion de tout type d'évènement, genre catastrophe naturelle, accidents graves, passage d'un nuage radio actif Etc.

Après avoir pris connaissance des parties importantes de ce plan, les membres du Conseil Municipal n'ont formulé aucune observation.

**ENQUETE STATISTIQUE OBLIGATOIRE SUITE AU RECENSEMENT DE LA POPULATION :**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux, le début du recensement de la population à partir du 19 Janvier 2023. Il demande aux membres du Conseil d'être à l'écoute des administrés qui rencontreraient quelques difficultés à remplir les différents documents ou à ceux qui ne serait pas relié à Internet.

Toutes ces personnes devront être dirigées vers la mairie où Mme ADOUX Pauline et moi-même pourront les accompagner dans cette tâche tout en respectant le secret professionnel.

Les membres du Conseil Municipal n'ont aucune observation à formuler.

**DECISION DEFINITIVE A PRENDRE CONCERNANT LE PROJET D'IMPLANTATION DE CAMERAS DE PROTECTION DANS LA COMMUNE AVANT DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'implantation de la vidéo protection, décidé par l'assemblée lors de la dernière réunion.

Il indique que lors de cette réunion, et après lecture du rapport de faisabilité et financier rédigé par la Société CYTEOS, il avait été constaté que dans le secteur du cimetière et du chemin LE QUESNOY la sécurisation des lieux n'étaient pas assurée. De ce fait il avait été décidé d'implanter une caméra supplémentaire dans le chemin précité et d'avancer la caméra prévue dans le rapport aux abords du cimetière.

Suite à ces observations, Monsieur le Maire dit avoir contacté la Sté CYTEOS pour les caméras et la Sté LORANGER PAYSAGE pour la tranchée qui accueillera le câble électrique.

Suite au nouveau devis, il faut savoir que pour couvrir la zone urbanisée de notre territoire, 11 caméras de vidéo protection seront implantées.

Il est prévu d'installer HUIT caméras autour du village pour sécuriser les accès et TROIS caméras dite « D'ambiance » qui se situeront au sein de la commune pour une surveillance de notre patrimoine et de nos bâtiments publics.

Monsieur le Maire indique aux conseillers que le cout de cette opération, à laquelle il sera ajouté le devis de l'Electricien pour l'installation du câble s'élèvera à 62706 euros HT et à 75247 TTC.

A savoir :

---57081 euros HT et 68497 euros TTC pour la Société CYTEOS—

----5625 euros HT et 6750 euros TTC pour la Société LORANGER PAYSAGE---

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à solliciter des demandes de subvention auprès de la Préfecture de l'Oise et du Conseil Départemental afin de pouvoir réaliser ce projet.

**La séance est close à 20h30**